

ALC

La lettre de la Construction
Durable en Bretagne

*Baromètre de la performance
énergétique et environnementale
des bâtiments 2023*

**Dossier thématique :
Besoins et attractivité des métiers de
la Transition écologique**

Publication n°

74

Décembre 2023

vëia Une marque de
la Cellule Economique de Bretagne





Efficacité énergétique

Suite à la parution du décret n° 2023-913 du 3 octobre 2023 en application de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 ouvrant le tiers-financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique, **les acheteurs publics disposent d'un nouvel outil contractuel destiné à accélérer la rénovation énergétique de leurs bâtiments : le marché global de performance énergétique (MGPE) à paiement différé.** Cet outil permet aux acheteurs publics concernés de faire financer par un tiers les travaux de performance énergétique et de lisser dans le temps la charge de leur paiement.

La loi du 22 août 2021 stipule que les logements dont la consommation d'énergie est supérieure à 450 kWh/m² ne peuvent plus être loués depuis le début de l'année 2023. Cette interdiction s'étendra aux habitations classées en DPE G en janvier 2025, puis aux biens en F en 2028 et enfin aux logements inscrits en E en 2034. Près de 40% du parc locatif breton (soit près de 200 000 biens) sont concernés, une tendance également en vigueur à l'échelle nationale, caractérisée par d'importantes disparités territoriales. Pour le Président de la Fédération nationale de l'immobilier de Bretagne, ces dispositions sont « intenable ». Rennes (Ille-et-Vilaine), en est un exemple pertinent. 71% du parc privé du centre historique de la Ville de Rennes est classé G, F ou E. Au contraire, le reste de la ville se caractérise par de nombreuses constructions récentes, qui permet à la ville de se classer parmi les bons élèves à l'échelle de la région (8,9% de logements G ou F). Pour Quimper, Vannes ou encore Lorient, les résultats sont moins bons, avec près d'un tiers des appartements et des maisons en E, F ou G. Le Centre-Bretagne sera lui aussi fortement impacté par cette loi. Selon Jérôme Lebrun, Président de la FNAIM : « des bailleurs préfèrent vendre car pour eux, rénover représente trop de contraintes et un coût trop important ».

En décembre 2023, l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) a publié son baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments 2023.

Alors que la normalisation post crise sanitaire se pérennise, un retour à la normale s'opère dans les hôtels et les centres commerciaux, et fait repartir à la hausse les consommations d'énergie dans ces secteurs.

La consommation d'énergie des bâtiments de la santé présente une légère baisse (-1,2%) alors que celle des bureaux et des logements continue de diminuer (-8,7% pour les bureaux et -6,4% pour les logements).

Les résultats sont bons mais bien en deçà des ambitions européennes de décarbonation (en moyenne -2% par an dans les faits contre -6% par an dans les ambitions).

Dans leur étude consacrée aux **défis multiples que les Petites villes doivent surmonter pour mener à bien la rénovation énergétique de leurs bâtiments**, l'Agence France Locale (AFL) et l'Association des Petites Villes de France (APVF) mettent en évidence les difficultés liées aux capacités d'épargne contraintes des communes, malgré l'ambition écologique des maires de Petites villes, appuyées par un accroissement des obligations réglementaires.

Deux enjeux centraux se posent pour ces petites communes : celui du financement, mais aussi celui de l'ingénierie, notamment concernant les questions de connaissance de son patrimoine bâti.

Pour permettre d'agir sur l'efficacité énergétique de ces petites villes, l'AFL et l'APVF ont émis cinq grands types de propositions :

- Généraliser l'implication des syndicats d'énergie des territoires pour orienter les communes dans les mises en œuvre de diagnostics bâtimentaires
- Sensibiliser et former l'ensemble du personnel communal
- Mutualiser l'ingénierie à l'échelle de l'EPCI ou d'un syndicat
- Pérenniser et massifier le Fonds vert
- Simplifier le paysage normatif

L'étude en intégralité via [ce lien](#)





Artificialisation des sols

Le 27 novembre 2023, le gouvernement a publié trois décrets d'application pour faciliter la mise en œuvre de l'objectif "zéro artificialisation nette" et de sa déclinaison territoriale :

- Le décret n°2023-1096 établit une nomenclature pour évaluer et suivre l'artificialisation des sols dans les documents de planification urbaine. Il précise également le contenu du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols, en se basant sur des données mesurables et accessibles.
- Le décret n°2023-1097 détermine les modalités d'intégration et de déclinaison des objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols dans les documents de planification régionale et d'urbanisme. Il renforce les critères de territorialisation des objectifs régionaux et garantit une surface minimale communale de consommation d'espace naturel, tout en veillant à l'équilibre entre la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation des espaces agricoles.
- Le décret n°2023-1098 concerne la composition et les modalités de fonctionnement de la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols. Cette commission, composée de représentants régionaux et de l'État, sera présidée par un magistrat administratif et disposera d'un mois pour rendre un avis.

Pour accompagner cette réforme, le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a également publié un guide synthétique présentant les grands principes de la politique de sobriété foncière et les mesures de réduction de l'artificialisation des sols dans les schémas régionaux et les documents d'urbanisme.

Ça se passe en Bretagne

Après huit mois de chantier en Bretagne, le parc éolien offshore de la baie de Saint-Brieuc, le plus puissant de France, est désormais totalement installé depuis le 17 décembre 2023. Avec ses 62 éoliennes d'une capacité de 8 MW chacune, il fournira environ 9 % de la consommation électrique totale de la Bretagne dès le début de l'année 2024.

À horizon 2025, une école construite en matériaux biosourcés va ouvrir ses portes à Mordelles (Ille-et-Vilaine). Ce groupe scolaire maternel et primaire composé de onze classes, sera réalisé à partir de bois, de paille et de terre crue, et toutes les salles donneront sur des espaces végétalisés. Imaginée par le cabinet d'architecte Tarcks, spécialisé dans les équipements publics à forte ambition environnementale, l'école se veut un modèle d'innovation en répondant à de hautes exigences écologiques. Selon son cogérant, le projet porté par la municipalité, au regard de son niveau d'exigence, va devenir un laboratoire pour toute une profession.

À Morlaix (Finistère), les élus ont voté la réalisation d'une expérimentation visant à valoriser les sédiments du port en matériaux de construction.

Les boues sont extraites lors du nettoyage du port et sont stockées dans le but de permettre leurs déshydrations. Près de 50 000 m³ sont stockés aujourd'hui. Cette technique est déjà utilisée depuis un an dans des travaux de talus bocager.

L'objectif de cette expérimentation est de transformer ces sédiments en briques de terre crue afin de créer un matériau de construction écologique et local.

Besoins et attractivité des métiers de la Transition écologique

Rénovation énergétique des bâtiments : quels besoins de main-d'œuvre en 2030 ?

Selon une étude de France Stratégie, la rénovation énergétique des bâtiments en France est un enjeu majeur dans la transition vers une économie plus verte et moins émettrice de gaz à effet de serre. Cependant, cette transition nécessite un effort considérable en termes d'investissement financier et de mobilisation de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction. Selon les projections et estimations, la rénovation énergétique des bâtiments nécessitera **entre 170 000 et 250 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 pour atteindre les objectifs de performance énergétique fixés par la France**, une augmentation significative de la demande de main-d'œuvre dans un secteur déjà confronté à des pénuries de travailleurs qualifiés. Le besoin de main-d'œuvre dans la rénovation énergétique des bâtiments devrait toucher divers métiers, notamment les ouvriers du bâtiment, les chefs de chantier et les architectes. La demande devrait être particulièrement forte dans les régions où les besoins de rénovation sont les plus importants, notamment dans les régions froides et les zones rurales utilisant encore largement le chauffage au fioul.

La transition vers la rénovation énergétique des bâtiments pose donc des défis en termes de formation et de disponibilité de main-d'œuvre qualifiée. Avec le départ à la retraite d'une partie de la main-d'œuvre actuelle et une potentielle baisse de la construction neuve, il pourrait être nécessaire de recourir davantage à la main-d'œuvre immigrée, aux chômeurs en reconversion et à la mobilité professionnelle pour combler les besoins en main-d'œuvre.

Près de deux tiers des jeunes envisageraient de travailler dans le secteur de la transition écologique

Publiée en 2023, l'enquête « Les Français et les métiers de la transition écologique », réalisée par Opinion Way pour l'Institut Supérieur de l'Environnement, montre une attirance croissante des jeunes pour les métiers de la transition écologique. Des freins existent cependant, empêchant les jeunes de se projeter.

Parmi les Français interrogés ne travaillant pas dans le domaine de la transition écologique :

- 48% des Français interrogés se verraient bien travailler dans le domaine de la transition écologique.
- 64% des Français de 18 à 24 ans interrogés se verraient bien travailler dans le domaine de la transition écologique.
- 38% des Français de 18 à 24 ans estiment même que travailler dans le secteur de la transition écologique « est un rêve » pour eux.
- 66% des 18-24 ans envisagent de suivre une formation pour se spécialiser dans les métiers de l'environnement (tous secteurs confondus) contre 39% pour l'ensemble des Français.
- les répondants mentionnent ne pas avoir choisi cette voie par **manque de connaissances des métiers** liés à l'écologie, par **manque d'opportunités** ou encore par **manque de formations adaptées**. Les plus jeunes évoquent aussi des niveaux de salaire peu attractifs.

Cellule Economique de Bretagne

7, Boulevard Solferino – 35000 Rennes

Tél : 02 99 30 23 51

Courriel : contact@institut-veia.fr

www.institut-veia.fr

